



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M DELANOE JULIEN
APPT 14 RDC
9 RES DE L HYVERNIERE
50300 AVRANCHES

50054

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 30 11 151 525 221

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 8 094

Référence de l'avis : 18 50 A000204 13

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

APPT 14 RDC

9 RES DE L HYVERNIERE

50300 AVRANCHES

Numéro FIP : 500 02 16 5466537789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 10/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur **impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : **0 811 368 368*** DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS AVRANCHES - S.A.I.D. AVRANCHES
7 RUE LOUIS MILLET - 50308 AVRANCHES CEDEX
Tél : 02 33 89 10 22

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 08/09/2020

AVIS D'IMPÔT 2019
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2018

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

**Vous êtes non imposable
à l'impôt sur le revenu.**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP AVRANCHES
SAID AVRANCHES
7 RUE LOUIS MILLET
50308 AVRANCHES CEDEX

1145-012657-0001

eco'pli 63 AUVERGNE PIC 08.08.19 CI 0202
M DELANOE JULIEN
APPT 14 RDC
9 RES DE L HYVERNIERE
50300 AVRANCHES



1145-012657-1-1-00-025313

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 30 11 151 525 221

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 1 556

Référence de l'avis : 19 50 A225784 21

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

APPT 14 RDC
9 RES DE L HYVERNIERE

50300 AVRANCHES

Numéro FIP : 500 02 16 5466537789 3

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 18/07/2019

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP AVRANCHES SAID AVRANCHES 7 RUE LOUIS MILLET
50308 AVRANCHES CEDEX
Tél : 02 33 89 10 22

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adresse à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.
Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.